

POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON A LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

Septembre 2019

1. Pertinence de l'Aide

Le Togo dispose du Port de Lomé qui est un excellent port naturel aux eaux profondes et constitue la porte d'entrée vers les pays de l'hinterland que sont le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Le Togo occupe également une position stratégique importante dans le cadre des initiatives d'intégration régionale dont "l'Anneau de Croissance" de l'Afrique de l'Ouest et l'Autoroute Abidjan-Lagos.

La démocratie s'est renforcée au Togo ces dernières années. Le pays a assuré la présidence de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2017 et a été par la suite, membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine de 2018 à 2019. Ces activités du Togo ont contribué significativement à la Paix et au développement en l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'au sein de la Communauté Internationale. Ainsi, la coopération en faveur du Togo en vue de sa stabilité politique et sociale et de son développement économique contribue également à la Paix et au développement de la région Ouest africaine. En conclusion, les appuis du Japon pour le Togo sont jugés pertinents.

2. Principe Fondamental de l'Aide Publique au Développement du Japon (Objectif global)

- Promouvoir une croissance économique durable par le développement du corridor logistique du Togo
- Réduire la pauvreté et les disparités à travers le renforcement des services sociaux de base

Le Japon soutiendra le Togo en vue de favoriser son développement économique durable et la réduction de la pauvreté et des disparités, conformément au Plan National de Développement (PND 2018-2022) élaboré par le Gouvernement du Togo dans l'objectif de devenir un pays émergent à l'horizon 2030. La coopération japonaise sera donc effectuée

pour contribuer au renforcement du corridor logistique du Togo, composante de la Politique d'"Anneau de Croissance" en Afrique de l'Ouest ainsi qu'à l'amplification des services sociaux de base. Ces mesures permettront le développement de la sous-région ouest-africaine pour laquelle le Port de Lomé sert de hub logistique.

3. Domaines Prioritaires (objectifs spécifiques)

(1) Développement du corridor du Togo

Le "Corridor Logistique" en cours d'aménagement par le Gouvernement Togolais traverse le Togo du Sud au Nord à partir du Port de Lomé et sert de moteur des activités de production et de consommation locales ainsi que de voie ouverte aux pays de l'hinterland que sont le Burkina, le Niger et le Mali. Le "Corridor Logistique" est également en corrélation avec l'initiative de l'autoroute Abidjan-Lagos, qui s'étend d'est en ouest du Port de Lomé. De ce fait, le Togo place le "Corridor Logistique" sur l'axe le plus prioritaire du développement territorial et de l'intégration sous-régionale. Ainsi, le Japon soutient le Togo dans le développement du "Corridor Logistique" en apportant des appuis dans le cadre de la promotion des industries à fort potentiel de croissance, tout en mettant l'accent sur l'aménagement des infrastructures de transport.

(2) Renforcement des services sociaux de base et réduction des disparités

Le Japon apportera ses appuis à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base concomitamment avec le développement du corridor. Ainsi, le Japon entend éviter l'aggravation des disparités qui seraient engendrées par la croissance économique et réaliser une croissance inclusive.

4. Points à noter

(1) Harmonisation de l'aide et promotion du partenariat public-privé

Le développement et l'aménagement globaux tout comme le développement du corridor au Togo nécessiteront d'énormes ressources financières. Par conséquent, le Japon s'évertuera à promouvoir la coordination avec l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), les autres bailleurs de fonds ainsi que le secteur privé. Le Japon procédera également à la sélection et à la mise en œuvre des projets par ordre prioritaire.

(2) Considération sécuritaire

La situation sécuritaire du Togo est relativement stable. Mais il est possible que des évènements survenus dans des pays voisins comme le Mali, le Burkina Faso ou le Bénin exercent une influence négative sur le Togo. Dans ce contexte, assurer la sécurité des acteurs concernés dans la formulation et la mise en œuvre des projets devra faire l'objet d'une attention particulière.

Annexe : Plan d'opération